



Achat ou autre d'un jardin en jouissance exclusive dans une copro

Par **mimi**, le **24/08/2016** à **15:33**

Bonjour,

Nous sommes 5 copropriétaires, les autres copropriétaires ont tous un jardin avec jouissance exclusive.

Un de ces copropriétaires n'habite plus il est placé sous tutelle, son jardin (en jouissance exclusive) est abandonné). Je voulais savoir si je peux acheter le jardin ou acheter la jouissance exclusive ,Je ne sais pas vers qui me diriger c'est urgent je suis vraiment intéressée car j'adore jardiner et ce jardin est mieux placé pour moi que pour lui . Je tiens à vous préciser que je suis la seule copropriétaire qui n'a pas de jardin .j'attends de vos réponses.

Je suis copropriétaire depuis 23 ans

Merci à tous

Par **youris**, le **24/08/2016** à **18:13**

bonjour,

généralement la jouissance exclusive du jardin privatif est attaché à la propriété de l'appartement.

vous devez poser la question au tuteur de cette personne ou au juge des tutelles.

que vous soyez la seule copropriétaire depuis 23 ans sans jardin, ne modifie pas la situation juridique.

salutations